

Restaurer n'est pas éduquer

Marie-Anne Germaine, Kevin de la Croix et Élise Temple-Boyer



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ere/8020>

DOI : [10.4000/ere.8020](https://doi.org/10.4000/ere.8020)

ISSN : 2561-2271

Éditeur

Centr'ERE

Référence électronique

Marie-Anne Germaine, Kevin de la Croix et Élise Temple-Boyer, « Restaurer n'est pas éduquer », *Éducation relative à l'environnement* [En ligne], Volume 16 - 2 | 2021, mis en ligne le 20 décembre 2020, consulté le 16 novembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ere/8020> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ere.8020>

Ce document a été généré automatiquement le 16 novembre 2021.



La revue *Éducation relative à l'environnement* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Restaurer n'est pas éduquer

Marie-Anne Germaine, Kevin de la Croix et Élise Temple-Boyer

- 1 Si les préoccupations environnementales occupent une place croissante dans la société contemporaine (Charvolin, 2003), l'application des mesures en faveur de l'environnement se heurte à des blocages, voire font l'objet de controverses (Latour, 2006 ; Subra, 2016). C'est le cas de la politique de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (RCE) qui consiste à aménager voire supprimer les obstacles installés en travers des rivières (seuils, barrages) pour rétablir la libre circulation des poissons migrateurs ainsi que le transit sédimentaire dans le but d'améliorer l'état des milieux aquatiques. Contestée à l'échelle nationale (Barraud, 2017), la RCE se confronte sur le terrain à l'opposition des propriétaires de moulins et des gestionnaires d'installations hydro-électriques, mais aussi à celle des élus et des usagers attachés au paysage de la rivière aménagée, au patrimoine et aux usages conditionnés par les plans d'eau créés à l'amont des ouvrages (Barraud et Germaine, 2017). Si de nombreux travaux de recherche renseignent sur la nature de ces conflits mettant en jeu des représentations multiples de la rivière et du patrimoine en France (Germaine et Lespez, 2014 ; Le Calvez, 2015) comme en Europe (Eden et Tunstall, 2006 ; Lejon et coll., 2009) ou aux États-Unis (Fox et coll., 2016 ; Sneddon et coll., 2017), peu d'études se sont en revanche intéressées au rôle des maîtres d'ouvrage dans la conduite de ces projets. L'émergence du concept de continuité écologique a été analysée aux échelles des politiques européennes et nationales (Loupsans et Gramaglia, 2011 ; Perrin, 2019), mais peu de travaux ont été consacrés aux pratiques des gestionnaires locaux (Anquetil et coll., 2018) et en particulier aux stratégies déployées par ces derniers en termes de communication (Druschke et coll., 2017). La mise en œuvre des chantiers de restauration écologique des cours d'eau constitue pourtant une opportunité pour interroger les pratiques communicationnelles et pédagogiques des gestionnaires de l'environnement (syndicats de rivière ou de bassin, collectivités locales) vis-à-vis des populations locales. Leur engagement dans des pratiques d'éducation relative à l'environnement pourrait en effet contribuer à une meilleure appropriation des enjeux et favoriser la mise en place de politiques de l'eau davantage partagées (Narcy, 2013). Une analyse est proposée à partir de l'inventaire des publications mobilisées pour accompagner des opérations de RCE sur la Seine aval. Après avoir présenté le contexte

et explicité la démarche méthodologique, les résultats seront exposés d'abord de manière globale puis illustrés à travers des cas d'étude.

Terrain et démarche de recherche

- 2 Ce travail part de l'hypothèse qu'une démarche d'éducation à l'environnement peut favoriser l'adhésion des citoyens aux politiques environnementales. Ce travail vise d'abord à déterminer si et comment les maîtres d'ouvrage se saisissent des opérations de RCE pour transmettre aux propriétaires riverains, habitants, pêcheurs et autres usagers des savoirs sur la rivière. Parce qu'elles se voient dans le paysage, ces opérations apparaissent comme une opportunité pour publiciser les enjeux liés à la rivière et sensibiliser, voire mobiliser les populations riveraines. Nous souhaitons également observer si ces supports favorisent une intégration des enjeux écologiques dans un projet de territoire (Burbules et Berk, 1999 ; Bidou, 2012 ; Partoune, 2012).

Le retour des poissons migrateurs, un enjeu fort sur la Seine aval

- 3 La restauration de la continuité écologique longitudinale (amont-aval) vise à remédier à la baisse observée depuis plus d'une centaine d'années de la diversité et des effectifs de poissons (Belliard et coll., 2009). Qu'elle consiste à supprimer les ouvrages ou bien à les équiper de dispositifs de franchissement (passe à poissons, bras de contournement), il s'agit d'assurer le passage des poissons migrateurs qui effectuent une partie de leur cycle de vie en mer et une autre en rivière. La RCE vise également à rétablir le transport des sédiments bloqués par les obstacles et ainsi améliorer l'état des habitats. La partie aval de la Seine (en aval de Paris), proche de la mer, est donc particulièrement concernée. L'inscription dans la réglementation de la RCE (Germaine et Barraud, 2013) oblige les propriétaires à mettre aux normes les ouvrages en travers situés sur les cours d'eau de liste 2. Ces obstacles sont particulièrement pénalisants sur le bassin de la Seine : plus de 1400 km de rivières sont totalement inaccessibles aux poissons migrateurs tandis que près de 780 km ne le sont que partiellement du fait des nombreux ouvrages infranchissables (AESN, 2016). Il s'agit d'une part des barrages installés sur la Seine pour la navigation et la production d'énergie dont la moitié est équipée de dispositifs de franchissement (Fig. 1) et d'autre part, des nombreux seuils et déversoirs associés à d'anciens moulins ou des ouvrages de gestion des crues encore en place sur les affluents. Menés dans le cadre du programme CONSACRE¹, les travaux présentés ici s'attachent à analyser l'information mise en œuvre sur la Seine aval, de l'estuaire jusqu'à Paris, ainsi que sur deux affluents de rive gauche, situés en aval du barrage de Poses qui constitue le premier obstacle depuis l'estuaire, la Risle et l'Eure.

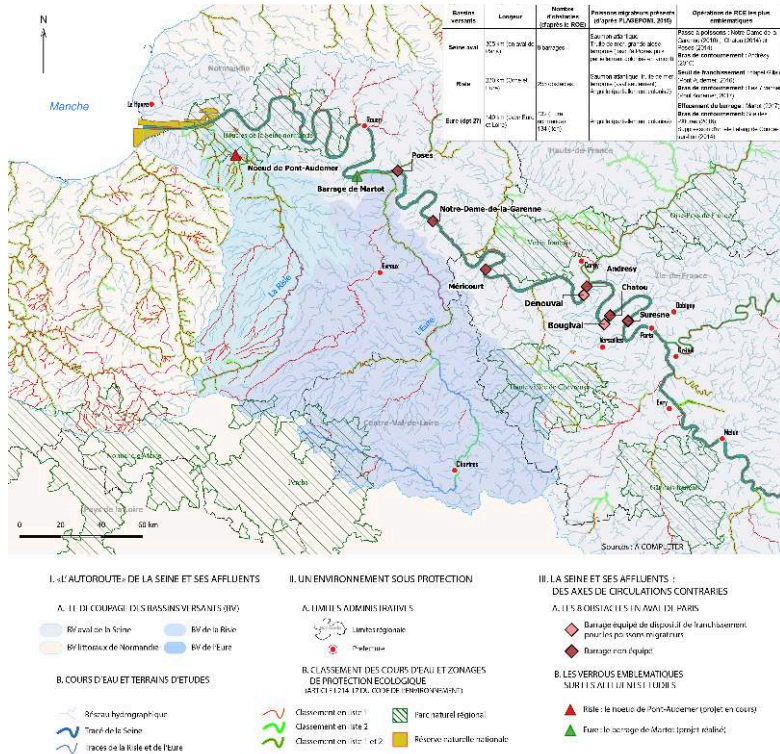


Figure 1 – Caractéristiques des bassins étudiés

Les stratégies des maitres d'ouvrage peu documentées

- 4 La Seine aval est équipée de 8 barrages de navigation dont la gestion est assurée par l'établissement public Voies Navigables de France (VNF) tandis que les ouvrages hydrauliques (en partie obsolètes) situés sur les affluents appartiennent à de multiples propriétaires. Si VNF est seul responsable de la mise aux normes des ouvrages sur la Seine, la gestion des rivières est assurée de l'aval vers l'amont par plusieurs syndicats de rivière, collectivités ou associations syndicales sur la Risle (Syndicat de la Risle et de la Charentonne, ASARM², SIBVR³), sur l'Eure (CASE⁴, Syndicat intercommunautaire SNA/EPN⁵, SBV4R⁶) et son affluent l'Iton (SMABI⁷, SIHVI⁸). Contrairement à la Seine, la Risle et l'Eure sont des cours d'eau non domaniaux : le lit de la rivière et ses berges appartiennent aux propriétaires riverains. Les syndicats se substituent cependant à ces derniers pour assurer les travaux d'entretien courants ainsi que les chantiers de RCE.
- 5 Si, sur la Seine, VNF est contraint de tenir compte des enjeux écologiques, Anquetil et coll. (2018) montrent qu'une des difficultés posées par les opérations de RCE est que celles-ci contraignent les gestionnaires de rivière à articuler les objectifs écologiques auxquels ils sont familiers avec les usages, le fonctionnement et l'identité du territoire, qui constituent des champs moins investis par ces acteurs. La publication de nombreux manuels promouvant des démarches participatives (AELB, 2011 ; Bourdin et coll., 2011 ; Bouni, 2013 ; Chemery, Gasc, Arama et coll., 2018 ; etc.) et l'intégration des jeux d'acteurs dans les formations récentes⁹ témoignent du besoin d'outils pour favoriser l'adhésion des élus, riverains et usagers pour déployer la politique de RCE localement. Il s'agit donc d'examiner si les opérations de RCE sont l'occasion de diffuser des connaissances sur le fonctionnement de la rivière et favoriser l'appropriation des

problématiques et des politiques à l'œuvre. Considérant l'information comme le niveau élémentaire de la participation (Arnstein, 1969), il s'agit d'examiner les pratiques d'information des maîtres d'ouvrage afin de voir s'ils contribuent à fournir aux populations des savoirs leur permettant d'être mieux armés pour participer à un éventuel dialogue sur le devenir des rivières (Gobster et Westphal, 2004 ; Reed, 2008 ; Nez, 2011). Cette étape indispensable fait en effet généralement défaut, y compris sur les opérations de grande ampleur (Germaine et coll., 2019), alors qu'elle pourrait permettre de limiter les conflits en partageant les objectifs de la politique mise en œuvre.

Une base de données réunissant les publications qui accompagnent les opérations

- 6 Les opérations de RCE sont analysées à travers les supports d'information mis en place pour les accompagner (site web, article dans un bulletin d'information, billet sur Internet, vidéo, panneau in situ, etc.). L'objectif est d'établir un état des lieux des publications proposées par les maîtres d'ouvrage ou leurs partenaires et de caractériser la nature des discours destinés au public. Il s'agit d'identifier les éléments de connaissance mis à disposition des populations pour s'approprier les enjeux et principes de la RCE (objectifs, réglementation, protagonistes, coût) et comprendre le rôle pénalisant des obstacles vis-à-vis du fonctionnement des milieux aquatiques (cycle de vie des espèces migratrices, dynamique fluviale).
- 7 Les publications recensées sont donc celles diffusées par les maîtres d'ouvrage à l'occasion d'une opération de RCE. Il peut s'agir d'un syndicat de rivière, d'un propriétaire privé, d'une collectivité ou des services de l'État. En complément, les supports publiés par ces mêmes maîtres d'ouvrage pour promouvoir la RCE de manière plus générale ont été collectés afin d'inclure les informations diffusées à l'occasion desancements des plans pluriannuels de restauration et d'entretien (PPRE) des cours d'eau qui constituent des outils de planification des chantiers de restauration (berges, mais aussi RCE). Les supports réalisés par des partenaires (communes, agence de l'eau, associations, etc.) sont ajoutés lorsqu'ils traitent spécifiquement d'une opération de RCE menée sur l'un des terrains.
- 8 Une grille multicritères a été construite afin de caractériser chacun des supports inventoriés (Fig. 2).

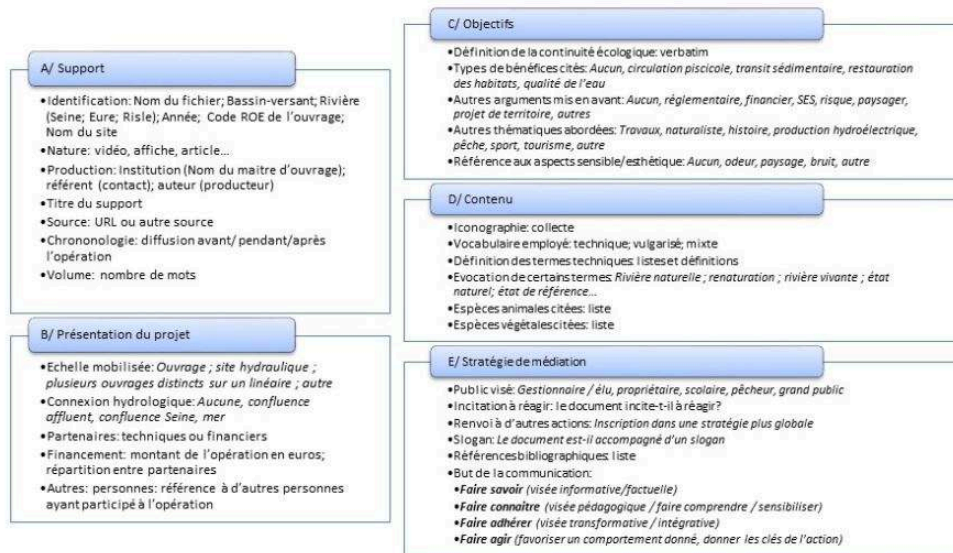


Figure 2 – Grille multicritères de caractérisation des publications collectées

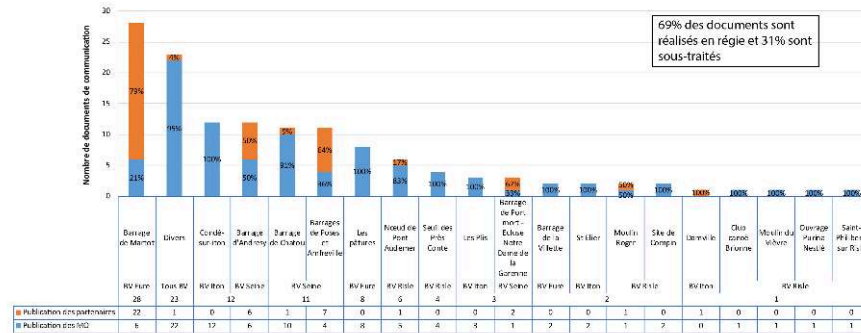
- 9 Les résultats de la grille multicritères amènent à caractériser les supports d'information, puis c'est à l'échelle des sites restaurés qu'une réflexion est proposée pour rendre compte des stratégies déployées conduisant à proposer une typologie.

Résultats de l'analyse multicritères des supports d'information

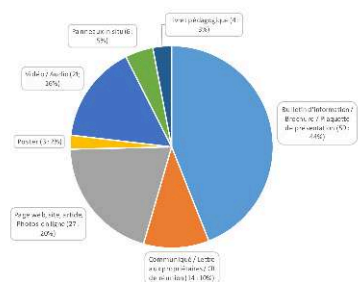
Une information faible et tardive qui se concentre sur les sites publics

- 10 Les publications collectées, au total 134 documents, se répartissent de manière inégale puisque l'Eure et l'Iton englobent 61 supports (respectivement 42 et 19) tandis que la Risle et la Seine en comptent respectivement 36 et 37. Ces publications renvoient à 19 projets distincts auxquels il faut ajouter 23 documents d'information plus générale (Fig. 3). Certains concentrent beaucoup de publications : le barrage de Martot sur l'Eure (28), l'étang de Condé sur l'Iton (12), les barrages de Chatou, Andrésy, Poses-Amfreville (11) sur la Seine ou encore le site des Pâtures sur l'Eure (8) ou le nœud de Pont-Audemer sur la Risle (8). Pour l'ensemble des terrains, environ la moitié des opérations de RCE ont fait l'objet d'au moins une référence dans un document.
- 11 Les maîtres d'ouvrage sont les principaux auteurs, mais les partenaires représentent tout de même 31 % des publications recensées. Si dans la grande majorité, ces documents sont produits en régie, les sites faisant l'objet d'une médiation conséquente (Martot, Condé) ont bénéficié du travail de bureaux spécialisés. Les types de supports sont également plus variés pour ces sites : l'opération de Martot est relayée sur un site web contenant des vidéos, mais aussi via des plaquettes d'information tandis que la suppression de l'étang de Condé a fait l'objet d'une émission radiophonique de 12 épisodes. Les sites faisant l'objet d'une mise en avant modeste ne sont relayés que par

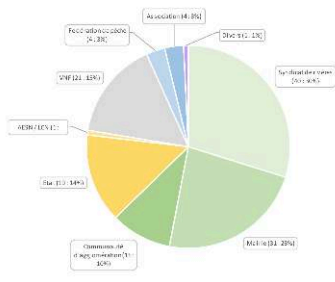
un (parfois 2 voire 3) encart(s) dans un bulletin d'information ou sur le site web du maître d'ouvrage.



A. Répartition du nombre de documents d'information par obstacle et par type de maîtrise d'ouvrage



B. Typologie des documents d'information



C. Auteurs des documents d'information

Figure 3 – Répartition des documents d'information

- 12 Plusieurs facteurs semblent favoriser la mise à disposition d'informations. Les sites publics sont plus propices, car le maître d'ouvrage dispose de la maîtrise foncière pour une diffusion *in situ* (par exemple, l'installation de panneaux ou l'aménagement d'un accès). L'information est facilitée lorsque les maîtres d'ouvrage disposent de personnels (employés compétents, temps disponible) et de ressources techniques (outils) et matérielles (budget) pour mettre en place un plan de sensibilisation à l'environnement performant. Dans d'autres cas, le propriétaire public souhaite surtout communiquer pour donner l'exemple et inciter à la réalisation de travaux de RCE. Certaines opérations mises en scène servent de site vitrine.
- 13 Quant au moment de parution des supports, notre étude montre que 44 % d'entre eux sont postérieurs aux travaux et que près de 38 % sont diffusés à l'occasion des travaux (Fig. 4). Il s'agit donc principalement de mettre en valeur des travaux achevés, soit de communiquer sur les activités menées et non d'inviter à échanger sur un projet en cours. L'objectif est pragmatique : il s'agit de prévenir les riverains du déroulement des travaux afin d'anticiper des questions sur ce qui est en train de se faire. Les temporalités privilégiées ne témoignent pas d'une politique de fond favorisant la diffusion permanente ou du moins régulière de savoirs sur la rivière. Dans moins de 20 % des cas, les supports sont publiés antérieurement aux travaux. Ce sont des chantiers longs comme la suppression du barrage de Martot pour lequel les informations ont circulé avant le démarrage des travaux même si le projet était déjà scellé. Les 22 documents de portée plus générale témoignent d'une information au fil de l'eau sans qu'une opération spécifique ne suscite le besoin d'informer : ainsi, 53 % de ces supports sont

publiés avant la conduite de travaux. Par exemple, les plaquettes de présentation des PPRE sont distribuées pour donner envie aux propriétaires de mener des travaux et leur expliquer la démarche à suivre.

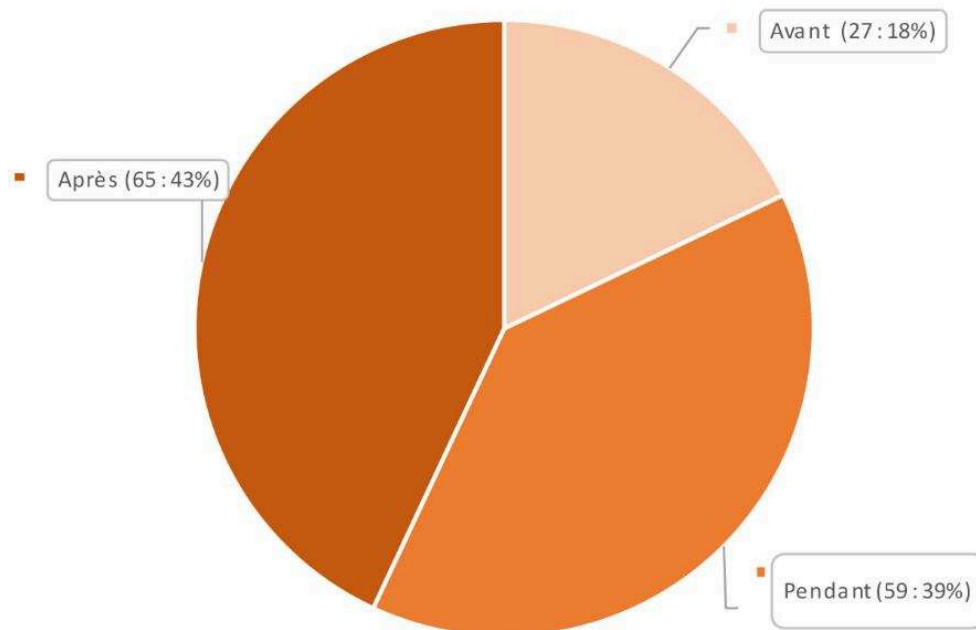


Figure 4 – Chronologie des supports d'information par rapport aux opérations de RCE

Des documents qui renseignent peu sur le concept de continuité écologique

- 14 Nous nous sommes ensuite intéressés au contenu des supports inventoriés. Il est intéressant d'identifier l'échelle et le périmètre mobilisés pour présenter le projet de RCE (Fig. 5a). La majorité des documents est réduite à l'échelle ponctuelle de l'ouvrage (41 %). Seulement 23 % resituent l'ouvrage au sein d'un complexe hydraulique permettant de contextualiser son environnement et tenant compte de ses composantes (seuil, vannages, clapets, etc.), des canaux d'amenée et de décharge, du plan d'eau ou encore du moulin. Alors que la référence à l'ensemble du cours d'eau ou au moins une portion significative permettant de saisir les enjeux de circulation des espèces et sédiments d'amont vers l'aval paraît incontournable pour expliciter les enjeux de continuité écologique, seuls 28 % des documents s'appuient sur une portion de cours d'eau dépassant un site ponctuel. Cette échelle plus globale permet de faire apparaître des segments hydrographiques de nouveau colonisables par les poissons entre deux (ou plusieurs) obstacles. Seulement 8 % des documents s'appuient sur un autre espace de référence : par exemple, un découpage administratif pour VNF ou un espace ad-hoc comme la zone humide des Pâtures. Par ailleurs, plus de la moitié des documents ne font référence à aucune connexion spatiale hydrologique (Fig. 5b), alors qu'il semble incontournable de mentionner que l'opération permet la reconnexion du cours d'eau à un affluent, à la Seine ou encore à la mer.

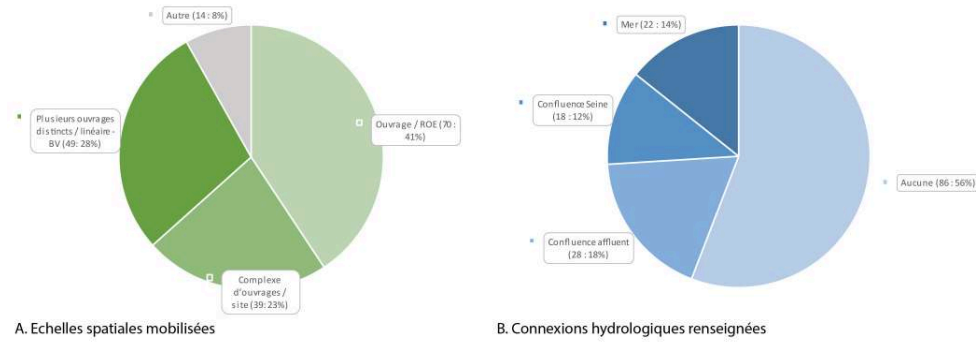


Figure 5 – Répartition des échelles et des connectivités hydrologiques évoquées dans les documents de communication

- 15 De plus, la majorité des publications ne propose aucune définition de la RCE (Fig. 6a). Lorsque celle-ci est présente, elle est courte (61 mots en moyenne). Une analyse textuelle permet de les regrouper en 3 catégories. La première reprend une définition minimale de la RCE renvoyant à la nécessaire amélioration d'un environnement perturbé. L'attention est portée sur les ouvrages et l'aspect réglementaire. La seconde prend en compte les caractéristiques liées à la libre circulation piscicole. Enfin, la dernière catégorie regroupe des définitions évoquant aussi la libre circulation sédimentaire : plus exhaustive, la restauration des milieux y est évoquée comme favorisant les réservoirs biologiques (zone d'alimentation, de reproduction, de croissance) et indispensable à la préservation du vivant.
- 16 L'analyse des bénéfices associés à la restauration de la continuité écologique apporte des éléments complémentaires (Honegger et coll., 2014). À cet effet, le rétablissement de la continuité piscicole est cité dans 33 % des documents alors que le transit sédimentaire n'est évoqué que dans 16 % du corpus. Dans 17 % des supports, il est aussi question d'amélioration des habitats ou encore de qualité de l'eau (10 %). À l'inverse, on observe que 24 % des documents ne citent aucun bénéfice : il s'agit très largement (95 %) de ceux ne comportant aucune définition. Dans ces cas, il n'y a véritablement aucun élément tangible pour comprendre la politique mise en œuvre. Ces supports n'ont alors pas d'autre but que d'informer de la tenue de travaux qui sont d'ailleurs décrits. Cela renvoie également aux intentions des supports inventoriés. Plus de la moitié visent à transmettre des informations factuelles (faire savoir) sur les travaux ou la réglementation. Environ un tiers ont une visée pédagogique (faire connaître) tandis que les documents visant à faire adhérer ou agir sont beaucoup plus rares (Fig. 6c).

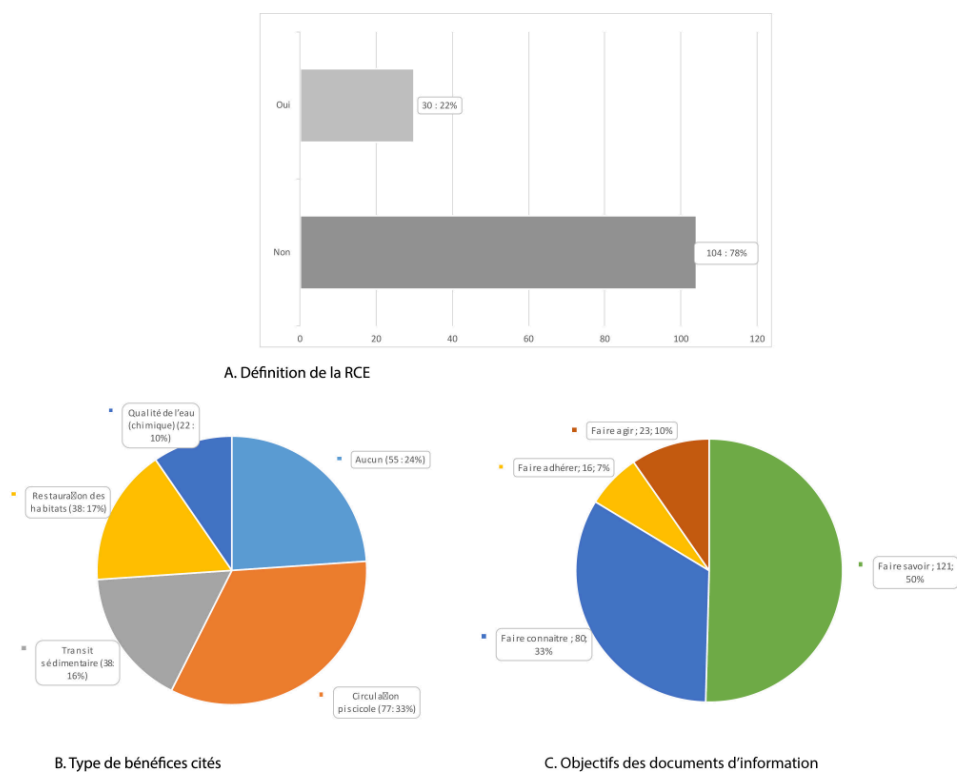


Figure 6 : Définition et bénéfices de la RCE - Objectifs des documents

Une concentration de l'attention sur les enjeux piscicoles

- 17 Nous avons examiné dans le détail quels autres arguments sont avancés. Le contexte réglementaire est rappelé dans 22 cas sur 36 sur la Risle et 16 sur 37 sur la Seine, mais est peu présent sur l'Eure (moins de 45 %). Dans le cas de la Seine, VNF ne concédant à se mettre aux normes qu'à l'occasion d'investissements sur ses équipements, l'établissement rappelle la réglementation à laquelle il est soumis. Sur la Risle, la mise en conformité des ouvrages est l'un des principaux arguments mis en avant pour qualifier les travaux de RCE¹⁰. Sur la Risle et la Seine, les bénéfices financiers et écosystémiques (trame bleue, sauvegarde de la biodiversité, etc.) sont cités dans près de la moitié des cas : il s'agit de mettre en avant les gains obtenus en matière d'entretien des ouvrages et de biodiversité.
- 18 Si la continuité écologique est avant tout présentée d'un point de vue piscicole, seulement 32 % des publications citent une (au moins) espèce animale. Dans le cas de la Seine, la moitié des documents mentionne le nom de poissons, mais sur l'Eure cela concerne moins d'un quart des publications et 22 % sur la Risle. Les poissons migrateurs sont évidemment les plus cités (Fig. 7). Ces espèces sont souvent listées sans qu'aucune information ne soit communiquée sur leur mode de vie ou leur habitat. Les espèces végétales sont très peu mentionnées : les arbres et les espèces envahissantes (comme la jussie ou la renouée) sont les plus présentes, mais là encore, sans toujours beaucoup d'explications. Les aspects naturalistes sont donc les plus évoqués, mais restent peu développés. On peut remarquer que si la plupart des publications contiennent des illustrations (quasiment tous sur la Seine et la Risle, la moitié seulement sur l'Eure), ce sont les cartes et photographies qui dominent. On ne répertorie qu'une quinzaine de

publications comportant des schémas plus pédagogiques (fonctionnement d'une passe à poisson, cycle de l'eau).

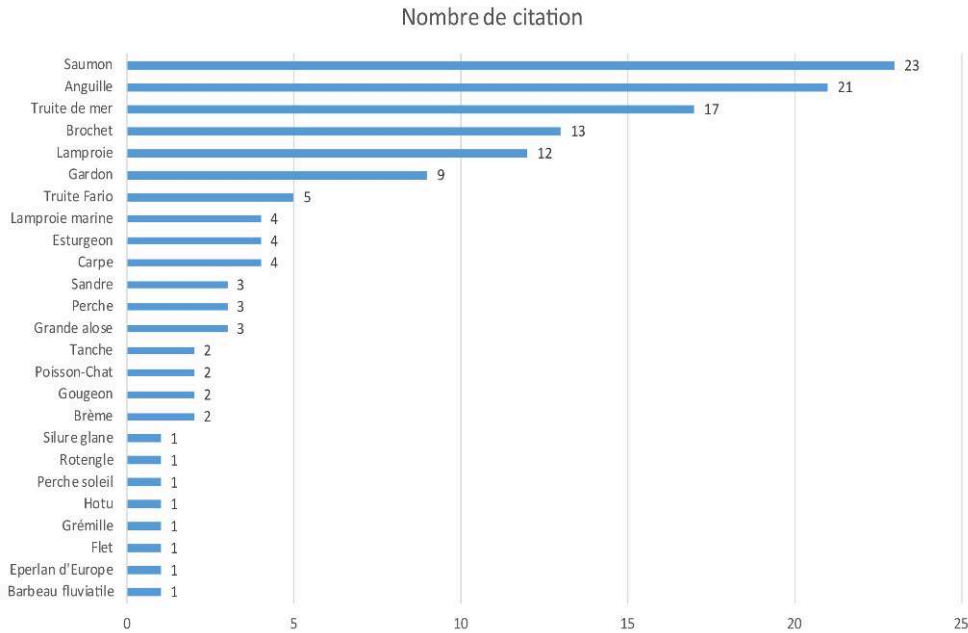


Figure 7 : Nombre d'occurrences par espèces de poissons

- 19 Les autres thématiques ont du mal à trouver leur place. Parmi les thèmes minoritaires, l'histoire est la plus présente. La suppression ou l'aménagement d'un site est l'occasion de revenir sur ses usages passés (forge, moulin, barrage de navigation). Cette dimension est d'autant plus présente que le site représente un intérêt patrimonial. Les activités récréatives, notamment la pêche, mais aussi la promenade ou le kayak, occupent une place importante dans certaines publications. Dans quelques cas, il est également fait référence à l'opération d'aménagement de l'ouvrage hydraulique comme une opportunité de valorisation touristique. C'est cependant rare : très peu de publications resituent l'opération dans le cadre d'un projet de territoire plus vaste.

Des cas de figure représentatifs de la diversité des stratégies

- 20 Pour mieux comprendre la place de l'éducation à l'environnement dans les publications, plusieurs exemples représentatifs sont détaillés et replacés dans leur contexte. Ce changement d'échelle permet d'observer les supports non plus individuellement, mais par site et par acteurs (Fig. 8).

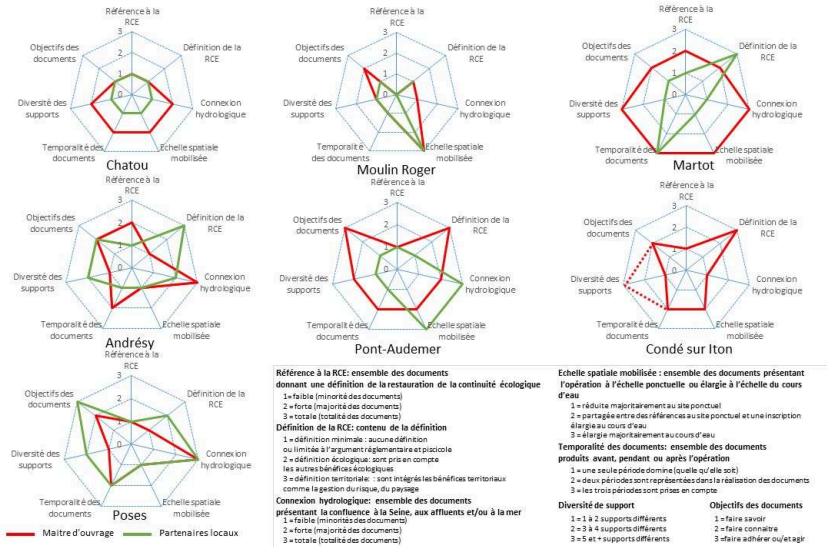


Figure 8 : Des stratégies contrastées à l'échelle des projets

Des valorisations contrastées des dispositifs de franchissement sur la Seine

- 21 La stratégie de communication de VNF est très centralisée avec un modèle standardisé : communiqués de presse et/ou plaquettes accompagnent une inauguration officielle. VNF communique surtout sur les travaux conduits en mettant en avant les aspects techniques des réalisations et les choix architecturaux. À Chatou, c'est la modernisation du « plus grand barrage à clapets de France » qui est mise en évidence tandis que la « rivière artificielle » d'Andrézy est présentée comme unique en Ile-de-France et une première pour VNF. Les questions environnementales sont marginales et quasi systématiquement associées à la réglementation. VNF exploite cette obligation pour afficher son engagement environnemental « *contribuant à améliorer le potentiel écologique des rivières* » ou « *œuvrant pour la mise en œuvre de la trame bleue et la préservation de la biodiversité* ».
- 22 Les passes à poissons sont inégalement valorisées selon l'engagement des partenaires locaux. Leur participation est très liée à l'accessibilité du site ainsi qu'aux négociations engagées par VNF dans le cadre des projets de restauration. À Chatou et Port-Mort, VNF a réalisé les passes à poissons sans se référer aux acteurs locaux qui n'ont donc pas été associés au projet. Il en est tout autrement à Andrézy où VNF a mené des négociations avec la commune pour acquérir la propriété foncière nécessaire à la construction du bras de contournement sur l'île Nancy. La mairie a profité de cette opportunité pour conditionner l'acquisition foncière à un aménagement touristique. Avec l'appui technique et financier de VNF, elle a pris en charge la conception d'un sentier pédagogique avec l'installation de 9 panneaux le long du bras de contournement surplombé par deux passerelles et agrémenté de bancs. Ces panneaux expliquent le fonctionnement de la passe et sensibilisent au patrimoine naturel et culturel. L'accès est organisé par la commune via une navette fluviale gratuite en saison touristique.
- 23 À Poses, la valorisation est centrée sur les poissons. Elle ne concerne pas la nouvelle passe à poissons réalisée en 2014, mais celle aménagée en 1991 témoignant d'un intérêt

pour les enjeux de RCE avant le renforcement de la réglementation. Une chambre d'observation, unique sur la Seine, a été conçue sur la passe dans un triple objectif : scientifique, pédagogique et récréatif. Impulsé par le Conseil Supérieur de la Pêche (actuel OFB), cet aménagement a été financé par l'usiner avec la participation du SIAAP¹¹ et de l'AESN. La valorisation pédagogique et scientifique est assurée par la base de loisirs de Léry-Poses tandis que l'association Seinormigr regroupant les fédérations de pêche du bassin de la Seine assure le suivi scientifique de la nouvelle passe à poisson. Rebaptisée Seinoscope en 2016, elle est constituée d'une salle d'observation permettant de voir les poissons pendant la saison des migrations de mars à juin. Elle est accompagnée d'une exposition (Seine, fonctionnement de la passe, qualité des eaux, espèces de poissons fréquentant le fleuve) actualisée en 2019 qui accueille entre 4000 et 6000 personnes par an.

- 24 La prise en charge par VNF de la communication environnementale reste donc modeste au regard de la taille des ouvrages même si celle-ci se renforce. Les cas d'Andrézy et de Poses illustrent surtout le rôle prédominant des acteurs locaux et du monde de la pêche dans l'émergence d'initiatives de valorisation qu'elle soit globale ou restreinte à la question piscicole.

Une information modeste restreinte à la RCE pour des sites vitrines

- 25 Les cas du moulin Roger sur la Risle et du barrage de Martot sur l'Eure font l'objet de stratégie de communication ambitieuse pour des opérations classiques de restauration écologique.
- 26 Sur la Risle moyenne, Moulin Roger est évoqué comme exemple pour l'ambition des travaux réalisés, le partenariat financier et technique des acteurs impliqués et les possibilités de valorisation communicationnelle du site en lien avec son accessibilité. Il donne ainsi à voir ce que peut être une opération de RCE réussie et constitue une vitrine pour promouvoir d'autres travaux sur le bassin versant. Menés en 2017, ces travaux ont consisté en la suppression d'un ouvrage de décharge, le comblement d'un canal usiné, la reprise du lit et des berges ainsi que le remplacement d'une passerelle. Cette opération, d'un montant de 77 000 €, a bénéficié d'un montage financier singulier fruit d'un partenariat entre l'AESN (60 %), le conseil départemental (20 %), la commune d'Ambenay (3,9 %) ainsi que la Fédération départementale de la pêche (14,4 %) et l'AAPPMA locale « L'entente Risloise » (1,7 %). L'implication de ces acteurs témoigne des multiples fonctions assurées par ce site. Terrain communal, il est le lieu de passage d'un chemin de randonnée balisé, bordé par une aire de pique-nique et accueille un parcours de pêche équipé d'un espace de stationnement.
- 27 Ce projet a été coordonné par la fédération de pêche de l'Eure (assistant à la maîtrise d'ouvrage) et l'ASARM (maître d'ouvrage). Si l'ASARM a fait mention des travaux sur son site web, cette tâche a surtout été portée par la fédération de pêche. Représentée sur une carte interactive publiée sur son site, l'opération de Moulin Roger est affichée comme la seule réalisation de RCE sur la partie amont de la Risle. Une fiche de rapport des travaux y est associée, présentant les caractéristiques du site, les travaux effectués, les gains écologiques obtenus ainsi que la répartition des financements. Elle est illustrée par 7 photos montrant l'évolution du site du début à la fin des travaux ainsi qu'un schéma du site restauré. En complément, la fédération a mis en ligne une ligne du temps résumant l'évolution du chantier. Ces informations sont diffusées via les

réseaux sociaux favorisant les échanges avec les pêcheurs. Confiée à la fédération de pêche, l'information est donc complète, mais restreinte à la communauté des pêcheurs. La plurifonctionnalité du site, son accessibilité et son statut communal laissent cependant envisager des possibilités de communication *in situ* maintenant que les travaux sont achevés. Élus et techniciens y sont favorables : « *Et puis le panneau [d'information] et les travaux dans le même champ de vision, c'est plus sympa que juste un panneau !* » (entretien responsable ASARM).

- 28 La suppression du barrage de Martot est considérée par les institutions et les gestionnaires comme une opération emblématique, car il s'agit du 1^{er} obstacle sur l'Eure après sa confluence avec la Seine. L'État, propriétaire de l'ouvrage a confié sa suppression à la Direction départementale des territoires et de la mer. Conduite en 2017, cette opération est présentée au sein d'une « opération globale » (et non un chantier isolé) visant à reconquérir le bon état des milieux aquatiques de l'Eure et même de la Seine aval.
- 29 « Eure, rivière vivante » est un plan de communication conséquent mis en œuvre par les services de l'État avec le slogan « redonnons vie à la rivière ». Confié à une agence de communication non spécialisée dans l'environnement, il consiste en un site Internet¹², la publication de 3 bulletins d'information et 2 vidéos. Les publications sont antérieures au démarrage des travaux et fournissent des informations détaillées et pédagogiques. À l'aide de nombreux visuels (photographies, cartes, schémas, vidéos), elles explicitent le déroulement des travaux, la restauration écologique et son intérêt pour améliorer l'état de la rivière, l'histoire des aménagements associée à la dégradation écologique de la Seine. La discrétion des logos et noms des maitres d'ouvrage ainsi que l'absence d'informations financières contrastent avec la mise en avant, dans les bulletins d'information, des réunions organisées avec les usagers et les retours sur l'étude sociologique commandée par la Direction départementale des territoires pour prévenir tout conflit. Ces choix laissent penser que ces questions pourraient être conflictuelles et cacher un projet mené de manière assez verticale malgré la prise en compte des inquiétudes des maraichers, kayakistes et pêcheurs. En contrepoint, la municipalité de Martot a consacré 19 articles à ce projet dans son bulletin d'informations entre 2014 et 2019. Ces derniers affichent une opposition à la disparition du barrage relayant la crainte d'un abaissement du niveau de la nappe d'eau dans laquelle les maraichers puisent pour irriguer leurs cultures.
- 30 Si les supports déployés par le programme « Eure rivière vivante » démontrent des contenus de qualité et un véritable effort pédagogique pour expliciter les objectifs de la RCE et son inscription dans la trajectoire historique de la rivière, la stratégie déployée par les services de l'État paraît peu appropriée dans la mesure où ces publications demeurent relativement confidentielles. Le site consacré à l'opération globale n'est pas relayé par les communes voisines, à commencer par Martot dont aucune des publications n'explicite les motivations de la suppression. L'effort semble donc disproportionné vis-à-vis du public touché. En 2020, la municipalité continue de relayer des messages d'inquiétude concernant le nouveau paysage de la rivière soumis à l'effet de marées. Cela témoigne d'une absence d'appropriation des enjeux du projet par les élus et d'une concertation incomplète n'ayant pas débouché sur un partage politique local. La CASE à qui l'État s'apprête à rétrocéder la partie aval de la rivière n'a pas non plus relayé ce dispositif d'information.

Une information plus ambitieuse... comme réponse à un conflit latent

- 31 Un dernier cas de figure présente des opérations (Pont-Audemer, Condé-sur-Iton) faisant l'objet d'une information étoffée qui dépasse les enjeux inhérents à la RCE.
- 32 Le nœud de Pont-Audemer représente le principal obstacle sur la Risle avant sa confluence avec la Seine. Il est composé de 9 ouvrages (4 propriétaires) servant notamment à la régulation du niveau de la rivière et à la production hydroélectrique. Le projet de RCE amorcé depuis 2011 est toujours en cours de réalisation¹³. Ce programme porté par les élus locaux et l'AESN a suscité de nombreuses contestations des propriétaires d'ouvrages et des défenseurs du patrimoine hydraulique. Le SIBVR est en charge du suivi de ce projet qui a nécessité la mise en place d'un comité de pilotage avec les propriétaires et d'une stratégie de communication importante pour « *désamorcer les conflits qui pourraient émerger* » (entretien responsable SIBVR).
- 33 L'information comporte deux volets complémentaires. La presse locale est mobilisée pour promouvoir le projet par le président du SIBVR dans le cadre d'une stratégie politique. Le syndicat à proprement parler fournit un éclairage exhaustif et vulgarisé sur les travaux de RCE en essayant de convaincre de l'utilité écologique des opérations et des sommes engagées. L'avancement des travaux est relayé sur plusieurs supports d'information : un article dans la gazette du syndicat contextualisant les enjeux et détaillant les travaux et le montage financier des opérations ; une série de photos montrant l'évolution des travaux ; et 2 vidéos (time-laps des chantiers). La page web dédiée à ces travaux montre le même niveau d'information avec une réelle volonté de pédagogie ainsi qu'un volet prospectif visant à montrer le côté proactif du syndicat et son investissement pour la vallée de la Risle. Il s'agit de faire adhérer la population à l'idée de poursuivre les travaux de RCE sur les autres ouvrages bloquants. Les arguments sont à la fois écologiques « *la réouverture complète du verrou permettra d'ouvrir 20 km d'axe principal de la Risle jusqu'à Glos sur Risle et 40 km en comptant les bras secondaires de la Risle et les affluents connectés* », mais essayent aussi de toucher une dimension sensible : « *Une belle opportunité de retrouver une rivière "sauvage" peuplée de migrants* » (Site internet SIBVR).
- 34 C'est aussi le cas de l'information déployée pour accompagner la suppression de l'étang de Condé-sur-Iton (2014-15) par le Conseil Départemental de l'Eure et le SIHVI. Construit sur un ancien site métallurgique, l'étang de Condé fait partie d'un jardin d'agrément aménagé par un châtelain. Le dernier propriétaire en fait don à la municipalité. Le site est alors à l'état d'abandon : l'étang s'envase diminuant la capacité de stockage de l'eau et aggravant le risque d'inondation. Après la tempête de 1999, le Conseil Départemental prend un arrêté pour obliger à la vidange et à la remise en état de l'ensemble du site. Les travaux se révèlent trop onéreux pour la commune qui souhaite conserver l'étang autour duquel les habitants ont l'habitude de se promener. Dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Conseil Départemental propose à la commune de maintenir l'ouverture au public du site, mais de supprimer l'étang. L'intérêt patrimonial du site qui comporte d'anciens moulins conduit à opter pour un bras de contournement permettant de conserver une partie des ouvrages hydrauliques.
- 35 La poursuite de ces objectifs multiples et la reconnaissance de la multifonctionnalité du site transparaissent dans l'information mise en œuvre. La maîtrise foncière communale

du site est un autre facteur clé de l'aboutissement de ce projet. Un sentier a été aménagé pour faciliter une promenade et le Conseil Départemental travaille avec une association locale spécialisée en éducation à l'environnement à la création d'un sentier d'interprétation. Le nom de l'ENS « Espace naturel du fourneau » a été choisi par les habitants qui ont préféré pour 43 % la dimension historique : c'est le seul ENS de l'Eure qui ne fait pas référence à des données naturalistes. Le Conseil Départemental ne s'est pas cantonné à valoriser les aspects écologiques du site, mais a souhaité mettre en avant sa dimension affective. Ainsi, un feuilleton radiophonique de 12 épisodes « Si l'Iton m'était conté... » a été produit laissant une large place aux témoignages d'habitants. L'histoire et la dimension sensible occupent une place importante dans ces récits qui accompagnent la transformation du site. Ainsi, les élus et le département sont parvenus à dépasser une opposition de départ grâce à la volonté commune de valoriser le site pour le public.

- 36 Ce projet est une vitrine pour le Département et l'AESN. Cette approche globale a emporté l'adhésion de la municipalité et des habitants, à l'origine opposés à la suppression. La valorisation pédagogique n'est pas achevée, mais elle s'impose avec un niveau d'ambition fort qui dépasse le volet réglementaire et les enjeux strictement écologiques.

Restaurer n'est pas éduquer... Encore faut-il communiquer !

- 37 Au final, ces cas de figure dessinent une typologie permettant de saisir la manière dont maîtres d'ouvrage et partenaires locaux se saisissent (ou pas) de l'éducation à l'environnement à l'occasion de chantiers de RCE (Fig. 9). Dans la majorité des cas, il n'y a aucun effort d'information. Dans un nombre important de situations, l'information reste minimale et se concentre sur des messages factuels renseignant la population de la réalisation de travaux (pendant) ou rendant compte des activités de la structure (après). Il s'agit souvent d'un document unique. Enfin, très peu d'opérations offrent un accompagnement auprès des populations visant à « faire connaître », c'est-à-dire à stimuler l'acquisition de connaissances sur les réalités socio-écologiques associées au projet. L'ambition est alors variable tant sur le plan du nombre et de la diversité des supports déployés que des thèmes traités – depuis le descriptif technique des travaux ou de la réglementation, jusqu'aux aspects naturalistes (centrés sur les poissons ou élargis à l'environnement) et enfin, jusqu'aux informations liées au territoire (comme l'histoire ou le paysage). Dans ce dernier cas, les documents mettent en scène plusieurs catégories d'acteurs : non seulement les techniciens et les bureaux d'étude qui ont participé aux opérations, mais aussi les élus, les usagers et les habitants, figures du territoire associé. Ces documents, dont le contenu et la portée visent l'adhésion des populations aux projets, sont les plus fertiles pour concilier la restauration écologique et les enjeux de territoire. Ils contribuent en outre à une sensibilisation des habitants à leur environnement ordinaire (Godet, 2010) pour lequel ils disposent souvent et paradoxalement de moins de sources d'information en comparaison avec les hauts lieux du patrimoine naturel ou de la biodiversité. Dans la perspective d'une transition écologique visant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, une telle éducation à l'environnement peut contribuer à une émancipation des citoyens, les

rendant plus informés et donc plus motivés à devenir des acteurs des processus de résolution des problématiques locales.

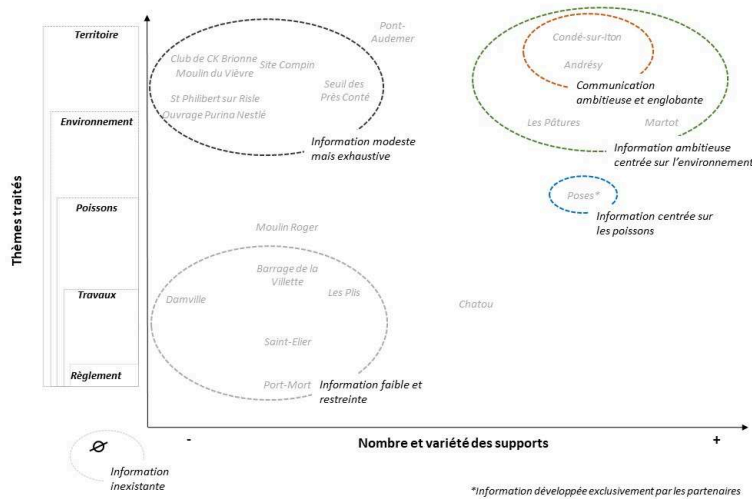


Figure 9 : Esquisse d'une typologie de la place de l'éducation à l'environnement dans les opérations de RCE

- 38 Si les opérations de RCE semblent bien pouvoir constituer une opportunité pour porter un message de sensibilisation à l'environnement, elle est encore rarement saisie par les maîtres d'ouvrage. Certains le font pour afficher une image plus écologique à leurs opérations. Pour les collectivités et syndicats, l'investissement dans l'éducation à l'environnement, si modeste qu'il soit, dépend beaucoup de la volonté politique des élus locaux. La comparaison des cas de Moulin Roger et de Martot d'une part et de Pont-Audemer et de Condé-sur-Iton d'autre part témoigne de l'importance du binôme technicien/élu dans la promotion d'une démarche ambitieuse. Or le manque de formation ou de temps disponible au regard des différentes missions qui incombent aux techniciens ne permettent pas d'envisager des médiations environnementales ambitieuses.
- 39 L'information, quand elle existe, est l'initiative des techniciens et reste le plus souvent cantonnée aux aspects techniques et réglementaires. Le cas de Pont-Audemer se démarque avec un président très investi, car convaincu de la nécessité des travaux de RCE et qui n'hésite pas à communiquer sur les objectifs multiples du projet mobilisant des registres argumentaires plus variés et probablement plus évocateurs. Il s'agit d'une exception : la réduction des risques est rarement affichée (moins de 10 %) comme un objectif de la RCE alors qu'il s'agit souvent d'une thématique mise en avant par les élus, de même que les dimensions paysagères ou sensibles sont presque absentes. Le déploiement d'une information est cependant encouragé lorsqu'il s'agit d'un ouvrage visible (bourg ou parc) : les maîtres d'ouvrage cherchent à rassurer les populations vis-à-vis d'un site fréquenté et approprié dont la physionomie va être bouleversée et les pratiques modifiées, voire remises en cause. Dans d'autres cas, l'absence d'information peut masquer la volonté d'éviter un sujet épineux que l'on préfère gérer autrement. D'autres formes de médiation non saisies ici (réunions publiques, rencontres avec les propriétaires, etc.) plus à même d'emporter l'adhésion des principales parties prenantes peuvent alors être mobilisées : elles peuvent participer du processus de

négociation bilatérale entre le propriétaire, les syndicats et les services de l'État ou bien, plus ouvertes, favoriser une mise en visibilité des actions conduites sur la rivière.

BIBLIOGRAPHIE

- AELB. (2011). *Guide méthodologique - Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter*. Agence de l'eau Loire-Bretagne. Consulté sur <https://www.gesteau.fr/document/guide-methodologique-restauration-des-cours-deau-communiquer-pour-se-concerter>
- AESN. (2016). *Le SDAGE 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands*. Consulté sur www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/docutheque/2017-03/AESN_SDAGE2016__WEB_.pdf
- Anquetil, V., Koerner, E., Boudes, P. (2018). La restauration hydromorphologique des cours d'eau ou la difficile articulation des référentiels environnementalistes et territoriaux. *Géocarrefour*, 92(92/1).
- Arnstein, S.R. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of planners*, 35(4), 216-224.
- Barraud, R. (2017). Removing mill weirs in France: the structure and dynamics of an environmental controversy. *Water Alternatives*, 10(3), 796-818
- Barraud, R., Germaine, M.-A. (2017). *Démanteler les barrages pour restaurer les cours d'eau. Controverses et représentations*. Versailles : Quae.
- Belliard, J., Marchal, J., Ditché, J.-M., Tales, E., Sabatié, R., Baglinière, J.-L. (2009). Return of adult anadromous allis shad (*Alosa alosa* L.) in the river Seine, France: A sign of river recovery?. *River Research and Applications*, 25, 788-794.
- Bidou, J.-E. (2012). Habiter : l'ancrage territorial comme support d'éducation à l'environnement. *Éducation relative à l'environnement*, 10. Consulté sur <https://journals.openedition.org/ere/999>
- Bouni, C. (2013). *Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau ? Retours d'expériences en Europe, un point de vue des sciences humaines et sociales*. Vincennes : ONEMA, collection « Comprendre pour agir »
- Bourdin, L., Stroffek, S., Bouni, C. et J.B. Narcy, J.-B. (Réd.) (2011). *Restauration morphologique et territoires. Concevoir pour négocier*. Lyon : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse. Consulté sur <https://www.arraa.org/documents-techniques/restauration-hydromorphologique-et-territoires-concevoir-pour-negocier>
- Burbules, N.C., Berk, R. (1999). Critical thinking and critical pedagogy : relations, differences and limits. Dans T.S. Popkewitz, et L. Fendler, (dir.). *Critical theories in education: Changing terrains of knowledge and politics* (p. 45-65). New York : Routledge.
- Charvolin, F. (2003). *L'invention de l'environnement en France. Chronique anthropologique d'une institutionnalisation*. Paris : La Découverte.

- Chemery, J.-B., Gasc, G., Arama, Y., Dubois, N., De la Rocque, J. et Renoulin, M. (2018). *État des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques* [Rapport final]. Agence française pour la biodiversité.
- Druschke, C.G., Lundberg, E., Drapier, L. (2017). Centring fish agency in coastal dam removal and river restoration. *Water alternatives*, 10(3), 724-743
- Eden, S., Tunstall, S. (2006). Ecological versus social restoration? How urban river restoration challenges but also fails to challenge the science-policy nexus in the United Kingdom. *Environment and Planning C: Government and Policy*, 24(5), 661-680.
- Fox, C., Sneddon, C., Magilligan, F. (2016). You kill the dam, you are killing a part of me : The environmental politics of dam removal. *Geoforum*, 70, 93-104.
- Germaine, M.-A., Drapier, L., Lespez, L., Styler-Barry, B. (2020). How to better involve stakeholders in river restoration projects? The case of small dam removals. Dans M. Cottet, B. Morandi, H. Piégay (dir.), *River Restoration: Social and Policy Perspectives from Practice and Research*. Chichester : John Wiley & Sons.
- Germaine, M.-A., Barraud, R. (2013). Les rivières de l'ouest de la France sont-elles seulement des infrastructures naturelles ? Les modèles de gestion à l'épreuve de la directive-cadre sur l'eau. *Natures Sciences Sociétés*, 21, 373-384
- Germaine, M.-A., Lespez, L. (2014). Le démantèlement des barrages de la Sélune (Manche). Des réseaux d'acteurs au projet de territoire ? *Développement durable et territoires*, 5(3). Consulté sur <https://journals.openedition.org/developpementdurable/10525>
- Gobster, P.H., Westphal, L.M. (2004). The human dimensions of urban greenways: planning for recreation and related experiences. *Landscape and urban planning*, 68(2-3), 147-165.
- Godet, L. (2010). La « nature ordinaire » dans le monde occidental. *L'Espace géographique*, 39(4), 295-308.
- Riviere-Honegger, A., Cottet, M., Morandi, B. (2015). *Connaître les perceptions et les représentations : quels apports pour la gestion des milieux aquatiques ?* Vincennes : ONEMA, collection « Comprendre pour agir » (14).
- Latour, B. (2006). *Nous n'avons jamais été modernes : Essai d'anthropologie symétrique*. Paris : La Découverte.
- Loupsans D. et Gramaglia C. (2011). L'expertise sous tensions. Cultures épistémiques et politiques à l'épreuve de l'écriture de la directive-cadre européenne sur l'eau. *L'Europe en Formation*, 361(3), 87-114.
- Le Calvez, C. (2015). Rétablir la libre circulation piscicole dans les vallées fluviales : mise en perspective des enjeux et des aménagements à partir du cas de l'Aulne (XIXe-XXIe siècles). *Noroi*, 237, 33-50. Consulté sur <https://journals.openedition.org/noroi/5779>
- Lejon, A. G. C., Renöfält, B. M., Nilsson, C. (2009). Conflicts Associated with Dam Removal in Sweden. *Ecology and Society*, 14(2). Consulté sur <http://umu.diva-portal.org/smash/get/diva2:232025/FULLTEXT01.pdf>
- Narcy, J.-B. (2013). *Regards des sciences sociales sur la mise en œuvre des politiques de l'eau*. Vincennes : ONEMA, collection « Comprendre pour agir » (9)
- Nez, H. (2011). Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris. *Sociologie*, 4(2), 387-404.

- Partoune, C. (2012). Développer une intelligence commune du territoire. *Éducation relative à l'environnement*, 10. Consulté sur <https://journals.openedition.org/ere/1059>
- Perrin, J.-A. (2019). Construction d'une grille de lecture des discours sur la continuité écologique des cours d'eau. *Norois*, 253, 25-39. Consulté sur <https://journals.openedition.org/norois/9484>
- Reed, M. S. (2008). Stakeholder participation for environmental management: a literature review. *Biological conservation*, 141(10), 2417-2431.
- Sneddon, C., Barraud, R., Germaine, M.-A. (2017). Dam removals and river restoration in international perspective. *Water Alternatives*, 10(3), 648-654
- Subra, P. (2016). *Géopolitique locale : Territoires, acteurs, conflits*. Paris : Armand Colin.

NOTES

1. Le programme CONSACRE - CONTinuité écologique de la Seine et intérêt des ACTeurs pour sa REstauration (resp : C. Lepichon, INRAE ; 2018-2021) est financé par les Régions Ile-de-France et Normandie et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. <https://www.seine-aval.fr/projet/consacre/>
2. Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane
3. Syndicat Intercommunal de Basse Vallée de la Risle
4. Communauté d'Agglomération Seine Eure
5. Seine Normandie Agglomération / Evreux Portes de Normandie
6. Syndicat du bassin versant des 4 rivières
7. Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de l'Iton
8. Syndicat intercommunal de la Haute Vallée de l'Iton
9. Exemples de formations proposées aux gestionnaires : Colloque « Ouvrages hydrauliques : de la continuité écologique des fleuves et rivières aux projets de territoire » (2010, Association Française des EPTB) ; Colloque international « Continuité écologique » (2017, programme LIFE / PNR Morvan) ; La politique de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : fondements, mise en œuvre et accompagnement (2019, IFORE pour le Ministère de l'environnement et le Ministère de la Culture) ; Participation-concertation et dialogue territorial (2020) ; web conférence « Comment communiquer autour de la préservation des rivières ? » (2020, OIE), etc.
10. Sont cités : Directive Cadre sur l'EAU (DCE), classement des cours d'eau (L. 214-17 du code de l'environnement), mise en conformité des ouvrages (L432-6 du code de l'environnement), bon fonctionnement des réservoirs biologiques (R214-109), PPRE, Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de l'Eure (PDPG), SAGE Risle Charentonne, etc.
11. Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
12. <https://www.eurorivierevivante.fr/>
13. Deux ouvrages ont été aménagés entre 2016 et 2017 : le clapet Gillain et le barrage des 7 vannes, respectivement par la réalisation de deux seuils et d'un bras de contournement pour assurer la libre circulation des poissons.

RÉSUMÉS

La conflictualité associée à la politique de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (RCE) est l'occasion d'interroger les pratiques d'éducation à l'environnement des maîtres d'ouvrage. La RCE consiste à aménager voire supprimer les seuils et barrages pour garantir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit sédimentaire le long des rivières. En France, cette politique fait l'objet d'une controverse et d'oppositions locales. À partir de la Seine aval et de deux affluents (la Risle et l'Eure), les documents d'information mobilisés pour accompagner ces opérations ont été inventoriés et analysés. Cette analyse montre que peu d'opérations font l'objet d'un travail d'explication, que la sensibilisation est souvent tardive et que les informations recensées n'apportent que des connaissances partielles sur les objectifs de la restauration. Ce travail s'inscrit dans les réflexions menées quant aux outils d'information en tant que démarche d'accompagnement du changement dans les politiques de l'eau et vise à apporter des éclairages sur les moyens de favoriser une émancipation des citoyens.

The conflictual nature of the policy of restoring the ecological continuity of rivers (RCE) is an opportunity to question the environmental education practices of the project owners. The RCE consists in developing or even eliminating weirs and dams to guarantee the free circulation of migratory fish and sediment transit. In France, this policy is the subject of controversy and local opposition. From the downstream Seine and two tributaries (the Risle River and the Eure River), the information documents mobilized to accompany these operations were inventoried and analyzed. Few operations are the subject of explanatory work. Awareness-raising is often late and the information collected only provides partial knowledge of the restoration objectives. This work is part of the reflections carried out on communication tools as approaches to accompany change in water policies and aims at shedding light on the means to promote citizen emancipation.

INDEX

Keywords : ecological restoration, environment, information, awareness-raising, public policy, river management

Mots-clés : restauration écologique, environnement, information, sensibilisation, politiques publiques, gestion des cours d'eau

Index géographique : France

AUTEURS

MARIE-ANNE GERMAINE

Marie-Anne Germaine est Maître de Conférences en géographie à l'Université Paris Nanterre. Elle conduit ses recherches au sein de l'UMR LAVUE. Ses travaux portent sur l'articulation entre enjeux environnementaux, aménités paysagères et développement local des territoires dans des espaces qualifiés d'ordinaire (représentations sociales, conflits d'usage, gouvernance). Elle coordonne plusieurs programmes de recherche portant sur la mise en œuvre de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

KEVIN DE LA CROIX

Kevin de la Croix est post-doctorant en géographie à l'Université Paris Nanterre au sein de l'UMR LAVUE. Il est co-fondateur du Réseau d'Études et d'Échanges en Sciences Sociales sur l'Eau (Rés-EAUX). Ses travaux portent sur les constructions sociales du rapport entre espace et temps liés aux espaces et aux ressources aquatiques en Afrique de l'Ouest et en France. Ses recherches actuelles s'inscrivent dans le cadre du programme CONSACRE.

ÉLISE TEMPLE-BOYER

Élise Temple-Boyer est Maître de Conférences en géographie à l'Université Paris Nanterre. Elle conduit ses recherches au sein de l'UMR LAVUE. Elle travaille sur les rivières urbaines, la restauration écologique des cours d'eau et la gouvernance foncière. Elle s'intéresse plus largement aux relations entre acteurs, territoires et ressources environnementales.